



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 137
Égalité entre les femmes et les hommes



PROGRAMME 137
Égalité entre les femmes et les hommes

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Jean-Benoît DUJOL

Directeur général de la cohésion sociale

Responsable du programme n° 137 : Égalité entre les femmes et les hommes

Le programme 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » vise à impulser et coordonner les actions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale, à la promotion des droits et à la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.

La direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et, en son sein, le service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE), coordonnent l'intervention des différents acteurs dans le champ d'action de son programme ; le pilotage du programme 137 est assuré, au niveau national, par la DGCS dont le directeur général est délégué interministériel aux droits des femmes.

Les déclinaisons territoriales des orientations nationales du programme relèvent du réseau déconcentré des droits des femmes, placé sous l'autorité des préfets. Ces services coordonnent et mettent en place des mesures adaptées aux besoins locaux. Pour ce faire, ils mobilisent différents leviers, budgétaires (76 % des crédits du programme 137 ont été déconcentrés en 2023), partenariaux avec les collectivités territoriales et les réseaux associatifs. Le réseau des hauts fonctionnaires à l'égalité des droits (HFED) constitue également un relais efficace au sein de tous les ministères pour la mise en œuvre des politiques d'égalité.

En 2023 le budget du programme 137 s'est élevé à 62,2 M€ en AE et 65,4 M€ en CP, soit une augmentation de 31 % en AE et de 29 % en CP (+14,8 M€ en AE et CP par rapport à 2022). Par cet effort budgétaire conséquent, qui fait suite à une hausse déjà significative du budget 2022 par rapport à 2021 (+22 %) l'État a confirmé ses engagements, notamment pour soutenir :

- la prévention et la lutte contre toutes formes de violences sexuelles et sexistes ;
- l'insertion professionnelle et le développement de la mixité des métiers et des filières professionnelles ;
- l'accès aux droits et la diffusion de la culture de l'égalité.

L'égalité entre les femmes et les hommes a été reconduite par le Président de la République comme grande cause du quinquennat en cours. **Cette politique s'inscrit dans une démarche interministérielle et partenariale qui permet par effet de levier budgétaire, sur les champs d'intervention du programme, de mobiliser des partenaires (européens, nationaux, territoriaux, entreprises et branches professionnelles) ainsi que leurs financements.**

Ainsi, au-delà du programme 137, l'engagement de l'État est mesuré chaque année par la contribution des ministères au document de politique transversal « Politique de l'égalité entre les femmes et les hommes » (DPT « Égalité »). Cet engagement est évalué à 2,4 Md€ en CP, en augmentation de 1,1 Md€ par rapport à 2022. Ces montants sont issus de la valorisation budgétaire de 39 programmes, dont le nombre est en augmentation de plus de 18 % par rapport à 2022 (33). Ils ne tiennent pas compte des moyens mobilisés au titre de la loi de financement de la sécurité sociale, ni par les collectivités territoriales.

Sur toutes les dimensions de l'égalité entre les femmes et les hommes, le travail interministériel a été renforcé et le suivi de l'application des mesures fait l'objet d'une attention continue ; chaque ministre dispose d'une feuille de route du Premier ministre rappelant l'obligation d'inscrire les enjeux d'égalité dans chaque politique publique.

Le **plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027** présenté en mars 2023 par la Première ministre a affirmé une nouvelle ambition pour amplifier la lutte contre les violences faites aux femmes, améliorer l'accès à la santé, développer l'égalité professionnelle et économique et diffuser la culture de l'égalité.

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Cette priorité s'est notamment concrétisée par la loi du 03 août 2018 relative à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et par les mesures adoptées lors du Grenelle contre les violences conjugales, dont découle les lois du 28 décembre 2019 et du 30 juillet 2020 renforçant la prévention et la répression à l'encontre des actes de violences au sein du couple.

En 2023, des moyens supplémentaires ont été mobilisés à hauteur de +4,4 M€ par rapport à la LFI 2022 permettant :

- la poursuite de l'intensification de la prévention et de la lutte contre toutes les formes de violences sexuelles et sexistes et le lancement de nouveaux projets pour soutenir le parcours des victimes ;
- la poursuite du dispositif expérimental « *aller vers* » utilisant des moyens itinérants, dont les vans itinérants ;
- de financer l'allocation financière d'insertion sociale et professionnelle (AFIS) pour les personnes en sortie de prostitution, en tenant compte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Ainsi, le dispositif « **pack nouveau départ** », qui a pour objectif de lever les obstacles à la séparation du conjoint violent, par l'organisation d'une prise en charge rapide et coordonnée des victimes, avec un accompagnement personnalisé, est expérimenté dans le Val-d'Oise depuis septembre 2023.

Enfin, l'**aide universelle d'urgence pour les personnes victimes de violences conjugales** créée par la loi du 28 février 2023 est entrée en vigueur le 1^{er} décembre de la même année. Cette nouvelle prestation, portée budgétairement par le programme 137, a pour objectif de soutenir financièrement les victimes de violences conjugales afin qu'elles puissent se mettre à l'abri rapidement et faire face à leurs dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables. L'aide est versée par les caisses d'allocations familiales (CAF) et de la mutualité sociale agricole (CC-MSA) dans un délai de trois jours à cinq jours ouvrés et prend la forme soit d'une aide non remboursable, soit d'un prêt sans intérêt en fonction de la situation financière, familiale et sociale de la victime.

L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES

L'autonomie économique des femmes et l'égalité dans la vie professionnelle constituent un enjeu sociétal, social et économique majeur, qui doit notamment se traduire par la recherche d'une plus grande **égalité salariale**.

La loi du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a créé l'**Index de l'égalité professionnelle**, obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés, pour mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Dans la fonction publique, un index de l'égalité professionnelle a été instauré en 2023 et le quota obligatoire de primo-nominations féminines aux emplois supérieurs et de direction a été porté à 50 %.

Il a aussi été donné une nouvelle dimension au **label Égalité professionnelle**, décerné par l'État, qui valorise l'exemplarité des pratiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (59 entreprises privées et 52 institutions publiques ont obtenu ce label au 1^{er} septembre 2023).

En 2023, le ministère en charge de l'Égalité a également renforcé son action en faveur de la **mixité des filières et des métiers** et son soutien à l'entrepreneuriat des femmes, initiée via l'accord-cadre national 2021-2023 signé avec BpiFrance et décliné en plans d'actions régionaux (PAREF) dans 10 régions.

Enfin, un effort particulier a été poursuivi en faveur de **l’insertion professionnelle des femmes les plus éloignées de l’emploi** au sein des centres d’information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

L’ACCÈS AUX DROITS ET LA DIFFUSION DE LA CULTURE DE L’ÉGALITÉ.

De manière générale, les dispositifs d’accès aux droits informent non seulement les femmes en matière de droit civil, de droit du travail, de droit à la contraception et à l’IVG, mais contribuent également à la prévention des violences.

En 2023, afin de renforcer leur présence territoriale et leur offre de services, le ministère en charge de l’Égalité a apporté un soutien budgétaire accru aux associations nationales ou de proximité intervenant en faveur de l’accès aux droits et de la promotion de la culture de l’égalité, notamment les CIDFF qui ont reçu plus de 205 000 personnes en 2023.

Plus largement, la diffusion de la culture de l’égalité entre les femmes et les hommes a été réaffirmée, dès le plus jeune âge et auprès de l’ensemble de la société française, au travers de multiples actions de sensibilisation, en particulier à l’école dans la cadre de la convention interministérielle à l’égalité dans le système éducatif.

Le programme 137 finance également le **numéro vert national « Sexualités, contraception, IVG »** et les **150 espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS)** répartis sur l’ensemble du territoire.

Une attention particulière est portée à l’égalité dans le domaine des sports avec la création en 2023 du **label « Terrain d’égalité »** destiné aux grands événements sportifs internationaux (coupe de monde de rugby 2023 en France et Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024).

Les thématiques relatives aux enjeux de l’égalité femmes-hommes sont désormais pleinement inscrites parmi les objectifs de l’État et des collectivités territoriales, tant pour l’Outre-mer à travers les contrats de convergence et de transformation (CCT), que dans le cadre des contrats de plan État-Région (CPER) 2021-2027.

L’ensemble de ces actions répond aux grandes orientations définies par la commission européenne dans le cadre de la **stratégie européenne 2020-2025** en matière d’égalité femmes-hommes.

Enfin, au niveau international, le soutien de la France à une véritable « diplomatie féministe » a été maintes fois répété, notamment à la tribune des Nations Unies ou lors du G7 de Biarritz en 2019 et du forum « Génération Égalité » de Mexico en 2021. La France a été auditionnée en 2023 par les Nations Unies dans le cadre de la convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes (CEDAW).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer la qualité de service en matière d’aide aux personnes victimes de violence

INDICATEUR 1.1 : Taux d’appels traités par la permanence téléphonique nationale de référence

INDICATEUR 1.2 : Accompagnement offert par les centres d’information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

OBJECTIF 2 : Mesurer l'effet de levier de crédits du programme 137 sur le financement des actions en faveur de l'égalité professionnelle

INDICATEUR 2.1 : Part des crédits du programme 137 dédiés aux co-financement du Fonds social européen pour des projets en faveur de l'égalité professionnelle

OBJECTIF 3 : Aider à la sortie de la prostitution et lutter contre son développement

INDICATEUR 3.1 : Déploiement des parcours de sortie de prostitution (PSP)

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 - Améliorer la qualité de service en matière d'aide aux personnes victimes de violence

INDICATEUR

1.1 – Taux d'appels traités par la permanence téléphonique nationale de référence

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Plateforme téléphonique à destination des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles	%	61,9	75,8	75	86,5	cible atteinte	85

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : l'indicateur est calculé à partir du nombre d'appels traités rapporté au nombre d'appels traitables dans l'année.

Appels traités : appels auxquels une personne de la permanence a répondu.

Appels traitables : appels de nature à pouvoir être traités (appels entrants).

Source des données : rapports d'activité FNSF.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2022, on dénombrait 93 005 prises en charge et 122 753 appels traitables, soit une qualité de service de 75.8 %.

En 2023, 97 394 prises en charge téléphoniques ont été effectuées sur les 112 593 appels reçus et traitables, **soit une qualité de service de 86,5 %**.

Entre les deux périodes, on observe donc une baisse de 8,3 % du trafic d'appels traitables et une hausse de 4,7 % pour ce qui est des prises en charge par les écoutantes.

Ces chiffres reflètent une stabilisation des appels reçus, à la suite de plusieurs années marquées par une forte augmentation du nombre d'appels consécutive au Grenelle des violences conjugales (en 2019), aux périodes de confinement (en 2020) puis à l'ouverture de la ligne 24h/24 (en 2021). Le renforcement des effectifs et la restructuration de l'organisation managériale se traduisent par une amélioration du taux de réponse.

1. Point global :

Pour 2023, on constate :

- Une diminution du nombre d'appels par rapport à 2022 (-8,3 %) ;
- Concernant le traitement des appels, le nombre augmente par rapport à 2022 comme cela avait été le cas entre 2021 et 2022. La qualité de service atteint 86,5 % et montre que le travail engagé a porté ses fruits sur l'année ;
- La mise en place à partir de fin 2023 d'un service de traduction simultanée pour les appelantes allophones *via* l'association ISM interprétariat, qui sera déployé de manière optimale sur 2024 ;
- L'année 2023 a été moins marquée en termes de difficultés techniques malgré une coupure Isicom en mars, nécessitant le passage en système de secours. Le renforcement du service informatique sur 2024 devrait permettre de diminuer encore l'impact des difficultés techniques rencontrées sur la ligne.

1. Équipe :

L'équipe a été constituée en moyenne de 9 chargées de pré accueil (pour 7,5 ETP), 28 écoutantes de jour (pour 19,4 ETP) et 14 écoutantes de nuit (pour 11,9 ETP) ainsi que d'une coordinatrice. Le renfort d'équipe amorcé en 2022 a continué en 2023 (+15 ETP) en lien avec les crédits supplémentaires alloués, même si ceux-ci auront un plus fort impact sur 2024.

L'objectif de 2023 a été un renforcement des effectifs de l'équipe et la formation des nouvelles écoutantes. Des temps d'échanges avec des associations du réseau ont été organisés ainsi que des sorties afin de permettre aux écoutantes d'assister à des audiences correctionnelles en partenariat avec le Tribunal de Grande Instance de Bobigny.

INDICATEUR

1.2 – Accompagnement offert par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de personnes informées individuellement, en moyenne par ETP	Nb	Sans objet	Non déterminé	1200	1058	absence amélioration	1210
Nombre d'entretiens réalisés, en moyenne par ETP	Nb	Sans objet	1666	1810	1674	amélioration	1810
Nombre de demandes formulées par le public, en moyenne par ETP	Nb	Sans objet	Non déterminé	4420	3969	amélioration	4420

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : l'indicateur est calculé à partir du nombre de personnes reçues individuellement et le nombre d'entretiens réalisés en année N-1 par les juristes des CIDFF délivrant l'information juridique. Cet indicateur ne permet pas de différencier la nature des demandes qui peuvent être uniques, multiples, simples ou complexes et nécessitent un temps d'information différent. Il correspond au nombre de personnes reçues individuellement par les juristes des CIDFF ainsi qu'au nombre d'entretiens réalisés par ces mêmes juristes.

Source : FNCIDFF – Information collectée à partir d'Applisat, outil statistique national permettant aux CIDFF de saisir les fiches de renseignement normalisées établies pour chaque personne reçue par les CIDFF et les annexes financières des CIDFF.

Commentaires techniques : La méthode de calcul employée pour 2023 est la même que celle de 2022, mais appliquée aux trois nouveaux indicateurs (qui distinguent le nombre de personnes, le nombre d'entretiens, et le nombre de demandes).

Après vérification, la réalisation de 2022 correspondait à l'indicateur « Nombre d'entretiens réalisés, en moyenne par ETP » et non à l'indicateur « Nombre de personnes informées individuellement, en moyenne par ETP », et a donc été déplacée dans le tableau.

Les données utilisées pour calculer les indicateurs sont résumées dans le tableau suivant :

Données utilisées	2022	2023	Augmentation
Nombre de personnes informées individuellement	199 529	205 218	3 %
Nombre d'entretiens réalisés	305 260	324 694	6 %
Nombre de demandes formulées par le public	718 108	769 623	7 %
Nombre ETP juristes	305,38	323,2	6 %

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, les indicateurs relatifs au nombre de personnes, au nombre d'entretiens et au nombre de demandes ont été respectivement atteint à 88 %, à 93 % et à 90 %. On remarque que l'écart à la cible est plus grand pour l'indicateur relatif au nombre de personnes que pour les deux autres.

Ces résultats sont cohérents avec les retours des professionnels du réseau des CIDFF indiquant une augmentation de la complexité des situations des personnes reçues. Ces dernières formulent ainsi plus de demandes (3,6 demandes par personne reçue en 2022 et 3,75 demandes par personne reçue en 2023) et nécessitent donc un plus grand nombre d'entretiens.

OBJECTIF

2 - Mesurer l'effet de levier de crédits du programme 137 sur le financement des actions en faveur de l'égalité professionnelle

INDICATEUR

2.1 - Part des crédits du programme 137 dédiés aux co-financement du Fonds social européen pour des projets en faveur de l'égalité professionnelle

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part des crédits du programme 137 sur l'ensemble des co-financements nationaux du FSE	%	12	11	20	9	absence amélioration	20
Part des crédits mobilisés par le programme 137 en faveur de l'égalité professionnelle (hors FSE)	%	20	29	40	23	absence amélioration	40

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Mode de calcul :

Ratio (%) = crédits du programme 137 mobilisés par les DRDFE pour les actions égalité professionnelle dans le cadre du FSE+ (co-financement P. 137) / montant total des projets FSE+ en matière d'égalité professionnelle tous financeurs confondus

Ratio (%) = crédits du programme 137 mobilisés par les DRDFE pour les actions égalité professionnelle (hors FSE+) dont COMEEP, entrepreneuriat, mixité et QPV / montant total (hors FSE+) des actions en matière d'égalité professionnelle dont COMEEP, entrepreneurs

Source : Enquête DGCS EGACTIV

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2.1.1

La réalisation est inférieure à la prévision actualisée mais permet tout de même de souligner l'effet de levier des crédits utilisés dans le cadre du programme 137 en matière d'égalité professionnelle au regard des crédits FSE+.

Indicateur 2.1.2

Cet indicateur permet de souligner l'effet de levier des crédits utilisés dans le cadre du programme 137 en matière d'égalité professionnelle au regard de l'ensemble des crédits tous financeurs confondus (hors FSE+).

OBJECTIF

3 – Aider à la sortie de la prostitution et lutter contre son développement

INDICATEUR

3.1 – Déploiement des parcours de sortie de prostitution (PSP)

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de parcours de sortie de prostitution (PSP) en cours	Nb	Non déterminé	Non déterminé	650	845	cible atteinte	650

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : Nombre de PSP au cours de l'année écoulée / Il n'est pas nécessaire de procéder à un calcul pour l'obtenir. Le nombre de PSP par département est transmis par les déléguées départementales à partir des PSP signés par le préfet de département.

Source : Enquête DGCS, via les DRDFE.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Au 31 décembre 2023, 845 parcours de sortie de la prostitution en cours ont été autorisés par décision préfectorale (après 446 en 2021 et 643 en 2022), soit une augmentation de 31 % entre fin 2022 et fin 2023.

Ces résultats très supérieurs à la cible fixée s'expliquent par différents facteurs :

- Toutes les commissions départementales ont été installées sous l'autorité des préfets (90 en 2022), dont 65 commissions avec parcours de sortie en cours (48 en 2021 et 56 en 2022).
- Les fonds AGRASC 2022 et 2023 ont permis de lancer des appels à projets régionaux renforçant les capacités de réponse et d'accompagnement des associations pour les personnes en situation de prostitution, mais également permettant de former les professionnels au repérage et à la prise en charge des victimes.
- La circulaire interministérielle du 13 avril 2022 a mobilisé les préfets sur la mise en place et l'animation des commissions départementales qui étudient les demandes d'entrée en PSP.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>					
23 – Soutien du programme égalité entre les femmes et les hommes	1 534 357 529 478	425	42 681	1 534 357 572 584	1 534 357
24 – Accès aux droits et égalité professionnelle	548 217		25 439 272 24 773 707	25 439 272 25 321 924	25 439 272
25 – Prévention et lutte contre les violences et la prostitution	614 643		35 184 337 39 910 451	35 184 337 40 525 094	35 184 337
Total des AE prévues en LFI	1 534 357	0	60 623 609	62 157 966	62 157 966
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+3 813 682 (hors titre 2)		+3 813 682	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+701 914 (hors titre 2)		+701 914	
Total des AE ouvertes		66 673 562 (hors titre 2)		66 673 562	
Total des AE consommées	1 692 338	425	64 726 839	66 419 602	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>					
23 – Soutien du programme égalité entre les femmes et les hommes	1 534 357 484 105	50 266	40 505	1 534 357 574 875	1 534 357
24 – Accès aux droits et égalité professionnelle	535 205		25 439 272 24 712 413	25 439 272 25 247 618	25 439 272
25 – Prévention et lutte contre les violences et la prostitution	599 093		38 405 159 42 907 234	38 405 159 43 506 327	38 405 159
Total des CP prévus en LFI	1 534 357	0	63 844 431	65 378 788	65 378 788
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+3 813 682 (hors titre 2)		+3 813 682	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+1 093 785 (hors titre 2)		+1 093 785	
Total des CP ouverts		70 286 255 (hors titre 2)		70 286 255	
Total des CP consommés	1 618 403	50 266	67 660 153	69 328 821	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2022				
	Consommation 2022				
23 – Soutien du programme égalité entre les femmes et les hommes	1 560 107	49 840	54 603	1 560 107	1 560 107
24 – Accès aux droits et égalité professionnelle	448 656		20 966 894 18 898 062	20 966 894	20 966 894 19 321 136
25 – Prévention et lutte contre les violences et la prostitution	577 318		24 861 580 29 459 409	24 861 580	24 861 580 30 036 727
Total des AE prévues en LFI	1 560 107	0	45 828 474	47 388 581	47 388 581
Total des AE consommées	1 449 049	49 840	48 412 074		49 910 963

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2022				
	Consommation 2022				
23 – Soutien du programme égalité entre les femmes et les hommes	1 560 107		55 152	1 560 107	1 560 107
24 – Accès aux droits et égalité professionnelle	536 422		20 966 894 18 916 332	20 966 894	20 966 894 19 404 410
25 – Prévention et lutte contre les violences et la prostitution	488 077		28 082 402 32 658 018	28 082 402	28 082 402 33 242 924
Total des CP prévus en LFI	1 560 107	0	49 049 296	50 609 403	50 609 403
Total des CP consommés	1 609 405	0	51 629 502		53 238 907

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 449 049	1 534 357	1 692 338	1 609 405	1 534 357	1 618 403
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 340 549	1 534 357	1 560 338	1 444 905	1 534 357	1 486 403
Subventions pour charges de service public	108 500	0	132 000	164 500	0	132 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	49 840	0	425	0	0	50 266
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	49 840	0	425	0	0	50 266
Titre 6 – Dépenses d'intervention	48 412 074	60 623 609	64 726 839	51 629 502	63 844 431	67 660 153

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Transferts aux ménages	1 385 998	1 638 000	3 201 698	1 385 998	1 638 000	3 201 698
Transferts aux entreprises	185 045	0	166 796	185 044	0	161 620
Transferts aux collectivités territoriales	654 041	0	894 831	664 041	0	829 831
Transferts aux autres collectivités	46 186 989	58 985 609	60 463 514	49 394 419	62 206 431	63 467 003
Total hors FdC et AdP		62 157 966			65 378 788	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+4 515 596			+4 907 467	
Total*	49 910 963	66 673 562	66 419 602	53 238 907	70 286 255	69 328 821

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	3 443 000		3 813 682	3 443 000		3 813 682
Total	3 443 000		3 813 682	3 443 000		3 813 682

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/2023		3 813 682		3 813 682				
Total		3 813 682		3 813 682				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2023		12 832		32 647				
Total		12 832		32 647				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023		439 082		811 138				
Total		439 082		811 138				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/11/2023		250 000		250 000				
Total		250 000		250 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		4 515 596		4 907 467				

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2023 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2023.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
110246	Crédit d'impôt au titre de l'emploi d'un salarié à domicile Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2021 : 4487333 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 sexdecies-1 à 4</i>	5 670	7 950	5 920
110203	Crédit d'impôt pour frais de garde des enfants âgés de moins de 6 ans Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2021 : 1852543 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1988 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 200 quater B</i>	1 260	1 264	1 534
210308	Crédit d'impôt famille Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2021 : 16854 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 244 quater F, 199 ter E, 220 G, 223 O-1-f</i>	170	155	195
720108	Exonération des prestations de services et des livraisons de biens qui leur sont étroitement liées, effectuées dans le cadre de la garde d'enfants par les établissements visés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil des enfants de moins de trois ans Exonérations <i>Bénéficiaires 2021 : 3000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2007 - Dernière modification : 2007 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 261-4-8 bis</i>	55	80	50
Coût total des dépenses fiscales		7 155	9 449	7 699

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
23 – Soutien du programme égalité entre les femmes et les hommes		1 534 357 572 584	1 534 357 572 584		1 534 357 574 875	1 534 357 574 875
24 – Accès aux droits et égalité professionnelle		25 439 272 25 321 924	25 439 272 25 321 924		25 439 272 25 247 618	25 439 272 25 247 618
25 – Prévention et lutte contre les violences et la prostitution		35 184 337 40 525 094	35 184 337 40 525 094		38 405 159 43 506 327	38 405 159 43 506 327
Total des crédits prévus en LFI *	0	62 157 966	62 157 966	0	65 378 788	65 378 788
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+4 515 596	+4 515 596		+4 907 467	+4 907 467
Total des crédits ouverts	0	66 673 562	66 673 562	0	70 286 255	70 286 255
Total des crédits consommés	0	66 419 602	66 419 602	0	69 328 821	69 328 821
Crédits ouverts - crédits consommés		+253 960	+253 960		+957 434	+957 434

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	54 472 831	54 472 831	0	57 693 653	57 693 653
Amendements	0	+7 685 135	+7 685 135	0	+7 685 135	+7 685 135
LFI	0	62 157 966	62 157 966	0	65 378 788	65 378 788

Les crédits inscrits en LFI 2023 s'élevaient à 62,2 M€ en AE et 65,4 M€ en CP. Ils ont été augmentés de 7,7 M€ en AE et CP lors de l'adoption du texte sur le fondement de l'article 49-3 de la Constitution : les abondements prévus par l'amendement n° II-2621 examiné à l'Assemblée nationale (+2 900 000 € pour le financement complémentaire du 39-19) et l'amendement du Gouvernement adopté par le Sénat n° II-730 (+4 785 135 € pour le financement de la revalorisation salariale de 3 % et le Ségur des structures conventionnées de la branche de l'action sanitaire et sociale).

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Le programme a connu fin 2023 une seule modification de sa maquette budgétaire : création d'un nouveau référentiel d'activité afin de rattacher à l'action 25 les dépenses du mois de décembre 2023 relatives à la

nouvelle aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales. A partir de 2024 ces dépenses sont portées par une nouvelle action créée en LFI 2024 (action 26).

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Plusieurs mouvements réglementaires sont intervenus en 2023 :

- Un report de crédits fonds de concours 2022 à hauteur de 12 832 € en AE et 32 647 € en CP par arrêté du 06 février 2023 ;
- Un report de crédits généraux à hauteur de 439 082 € en AE et de 811 138 € en CP par arrêté du 10 mars 2023 ;
- Un versement de crédits de fonds de concours de 3 813 682 € en AE=CP en provenance de l'AGRASC par arrêté du 09 août 2023 et destinés au financement d'actions de prévention et de lutte contre la prostitution ;
- Un transfert en gestion au profit du P137 pour un montant de 250 000 € en AE et en CP en provenance de la DGOM (programme 123 « Conditions de vie outre-mer ») par décret du 20 novembre 2023.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les crédits du fonds de concours n° 1-2-00574 s'établissent au total à 3 813 682 € en AE et en CP. Ils correspondent à une contribution de l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) au titre de la prévention et de la lutte contre la prostitution.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	3 107 898	3 107 898	0	3 268 939	3 268 939
Surgels	0	621 580	621 580	0	653 788	653 788
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	3 729 478	3 729 478	0	3 922 727	3 922 727

La mise en réserve initiale représente 5 % des crédits ouverts en LFI 2023. Elle s'élève à 3,11 M€ en AE et 3,27 M€ en CP.

Un surgel de 0,62 M€ en AE et 0,65 M€ en CP, est intervenu en mai 2023.

Dans le cadre du schéma de fin de gestion, la totalité des crédits mis en réserve a été dégelée.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 66 673 562	CP ouverts en 2023 * (P1) 70 286 255
AE engagées en 2023 (E2) 66 419 602	CP consommés en 2023 (P2) 69 328 821
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 3 720 140
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 253 960	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 65 608 681

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 3 731 985				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 3 731 985	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 3 720 140	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) 11 845
AE engagées en 2023 (E2) 66 419 602	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 65 608 681	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 810 921
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 822 767
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 822 767
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION****23 – Soutien du programme égalité entre les femmes et les hommes**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
23 – Soutien du programme égalité entre les femmes et les hommes		1 534 357	1 534 357		1 534 357	1 534 357
		572 584	572 584		574 875	574 875

Cette action finance les dépenses de communication et de sensibilisation portées par le programme. En 2023, elles se sont élevées à 572 584 € en AE et 574 875 € en CP, dont plus de 60 % ont été exécutées en administration centrale.

L'écart par rapport aux crédits inscrits en loi de finances initiale est dû au report de certains projets qui n'ont finalement pas pu être mis en œuvre sur l'exercice.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 534 357	529 478	1 534 357	484 105
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 534 357	529 478	1 534 357	484 105
Titre 5 : Dépenses d'investissement		425		50 266
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		425		50 266
Titre 6 : Dépenses d'intervention		42 681		40 505
Transferts aux entreprises		12 796		10 620
Transferts aux collectivités territoriales		2 120		2 120
Transferts aux autres collectivités		27 765		27 765
Total	1 534 357	572 584	1 534 357	574 875

Les dépenses de communication exécutées au niveau central (368 181 € en AE et 319 343 € en CP) recouvrent :

- Les dépenses de socle qui correspondent à des prestations de communication venant en appui de l'activité des services tout au long de l'année. Ces dépenses sont incontournables et ont pour objet la gestion des sites internet et des comptes du ministère sur les réseaux sociaux (maintenance, évolutions techniques, production de contenus), les abonnements à des services d'agence de presse ou de veille média, la production et diffusion de documents imprimés ou en ligne (tels que les chiffres clés de l'égalité), vidéos, la fourniture de prestations de services audiovisuels et photographiques ;
- La réalisation du dossier de presse pour le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027) ;

- Le maquettage, l'impression et le routage de l'édition 2022 des « Chiffres clés : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » ;
- La réalisation du dossier de presse sur le « Plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains » ;
- La réalisation de kits de communication pour accompagner la mise en place de l'aide universelle d'urgence et l'expérimentation « pack nouveau départ ». Depuis le 1^{er} décembre 2023, les victimes de violences conjugales peuvent bénéficier d'une aide financière leur permettant de quitter rapidement leur foyer, de se mettre à l'abri et de faire face aux dépenses immédiates. Ces kits sont composés : d'une affiche, de flyers à destination des victimes et des professionnels, d'un « questions-réponses » ou encore des gabarits pour les réseaux sociaux ;
- L'organisation, le 21 novembre, de la 11^e édition des rencontres interprofessionnelles de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF).

Les dépenses exécutées au niveau régional (204 404 € en AE et 255 532 € en CP) l'ont été au titre du fonctionnement des délégations régionales aux droits des femmes (DRDFE).

Il est à noter une erreur d'imputation sur cette action pour un montant de 425 € en AE et 50 265 € en CP, qui aurait dû relever de l'action 25.

ACTION

24 – Accès aux droits et égalité professionnelle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
24 – Accès aux droits et égalité professionnelle		25 439 272 25 321 924	25 439 272 25 321 924		25 439 272 25 247 618	25 439 272 25 247 618

En 2023, les crédits consommés se sont élevés à 25,32 M€ en AE et 25,25 M€ en CP, soit plus de 99 % des crédits ouverts en LFI.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		548 217		535 205
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		508 217		495 205
Subventions pour charges de service public		40 000		40 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	25 439 272	24 773 707	25 439 272	24 712 413
Transferts aux entreprises		141 500		138 500
Transferts aux collectivités territoriales		138 628		138 628
Transferts aux autres collectivités	25 439 272	24 493 579	25 439 272	24 435 285
Total	25 439 272	25 321 924	25 439 272	25 247 618

Les dépenses portées sur cette action financent :

- Les initiatives contribuant à développer la culture de l'égalité et l'égal accès des femmes à la vie économique et sociale sous toutes ses formes, ainsi que des actions opérationnelles d'amélioration des trajectoires professionnelles des femmes ;
- Dans le champ de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle des femmes, la recherche de partenariats et l'inscription de ces actions dans des programmations stratégiques à l'échelle régionale ont été systématisées pour amplifier l'effet de levier des crédits du programme 137 ;
- Le soutien financier du P137 aux centres d'information sur les droits des femmes et de familles (CIDFF), en augmentation en 2023 (+1 550 000 €) afin de consolider et de développer l'accès des femmes à leurs droits, notamment à travers le renforcement de l'accompagnement juridique proposé par ces structures fortement implantées dans les territoires ; les CIDFF ont reçu plus de 205 000 personnes en 2023. Un effort particulier a notamment été poursuivi en faveur de l'insertion professionnelle des femmes éloignées de l'emploi. Ainsi 83 services emploi au sein des CIDFF proposent depuis fin 2023 un accompagnement individuel ou collectif destiné aux femmes qui sont les plus éloignées de l'emploi, qu'elles soient victimes de violences, primo-arrivantes ou à la tête d'un foyer monoparental, en complémentarité avec le service public d'insertion et d'emploi, pour lever les freins périphériques à l'emploi ;
- Des actions en matière d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, de conseil conjugal et familial ainsi qu'en faveur de l'accès effectif des femmes à la santé et à la maîtrise de leur santé reproductive (contraception et interruption volontaire de grossesse). A ce titre, le ministère en charge de l'Égalité a poursuivi son soutien au numéro vert national « Sexualités, contraception, IVG » et aux missions des espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS). Les 150 EVARS, répartis sur l'ensemble du territoire, sont des lieux d'information, d'écoute, de sensibilisation et de prévention en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle. Plus de 160 000 personnes, en majorité des jeunes, ont été reçues pour des informations sur leurs droits ou pour un accompagnement (contraception, IVG, prévention des IST, désir ou non-désir d'enfant, emprise mentale, etc.). 175 000 jeunes, élèves ou étudiants, ont été informés et sensibilisés à la vie affective et sexuelle lors d'interventions animées en milieu scolaire et universitaire par les EVARS ;
- Des actions visant soutenir l'attractivité des emplois associatifs dans le domaine de l'accès aux droits et de l'éducation affective et sexuelle.

Au niveau central, la consommation des crédits correspond principalement aux subventions accordées à des associations d'envergure nationale dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs ou de conventions annuelles, dont :

- La Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FN-CIDFF) : 1,4 M€
- La Confédération nationale du Mouvement français pour le planning familial (MFPF) : 0,6 M€

Au niveau local, il est possible de remarquer les soutiens financiers apportés à différents dispositifs :

Un montant de 7,8 M€ a été consacré aux CIDFF en 2023. Les actions conduites par les 98 CIDFF agréés, ayant pour mission principale d'assurer gratuitement l'accès des femmes à l'information sur leurs droits dans les domaines juridique, économique, professionnel, social et familial. Il est à noter qu'un soutien financier particulier a été accordé afin de renforcer l'accompagnement juridique proposé par ces structures fortement implantées dans les territoires. Selon les chiffres consolidés pour l'année 2023 par la Fédération nationale des CIDFF (FNCIDFF), les CIDFF ont accueilli 205 218 personnes pour des informations individuelles et ont réalisé 324 694 entretiens ayant permis de répondre à un total de 769 623 demandes d'information.

Les crédits alloués aux Établissements d'information, de consultation et de conseil familial (EICCF) - Espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS), ont été consommés à hauteur de 4,1 M€. Les EICCF-EVARS sont des services spécifiques contribuant, aux côtés des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) placés sous la compétence des conseils départementaux, à informer et à accompagner les personnes en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle. Plus de 160 000 personnes, en majorité des jeunes, ont été reçues pour des informations sur leurs droits ou pour un accompagnement (contraception, IVG, prévention des IST, désir ou non-désir d'enfant, emprise mentale, etc.) et 175 000 jeunes, élèves ou étudiants, ont été informés et sensibilisés à la vie affective et sexuelle lors d'interventions animées en milieu scolaire et universitaire par près de 160 structures agréées ou en préfiguration, désormais coordonnées au niveau national par le MFPP, comme le prévoit la CPO évoquée ci-dessus.

Un montant de 3,4 M€ a été consacré à la mixité et l'entrepreneuriat des femmes en 2023.

Ces crédits contribuent au financement d'associations favorisant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en termes d'insertion sur le marché de l'emploi, d'accès à la formation, de déroulement de carrière ou encore d'articulation entre les temps de vie professionnelle et personnelle. Ces crédits visent également à soutenir des actions de lutte contre les stéréotypes de sexe à l'école, dans l'enseignement supérieur et sur le marché du travail, à favoriser la mixité femmes-hommes dans les métiers à prédominance féminine ou masculine et à accroître le nombre de femmes créatrices d'entreprise.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre d'accords-cadres nationaux : la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, renouvelée pour la cinquième fois en 2019 pour une durée de 5 ans et destinée à être déclinée dans les territoires ; l'accord-cadre en faveur de l'entrepreneuriat des femmes signé en 2021 pour une durée de 3 ans, et décliné en plans d'actions régionaux à l'entrepreneuriat par les femmes.

Les crédits dédiés aux projets innovants en faveur de l'égalité s'élèvent à près de 1 M€.

Des actions variées ont été mises en œuvre telles que :

- Des projets expérimentaux de garde d'enfants et/ou d'actions visant à lever les freins rencontrés par des mères à accéder à l'autonomie financière ;
- Des actions favorisant la mobilité des femmes victimes de violences conjugales (ex. : bons taxis), comme par exemples dans les régions Nouvelle Aquitaine, Grand Est, Île-de-France, Normandie ou Martinique ;
- Des actions menées en faveur de l'insertion professionnelle et les représentations interculturelles (stéréotypes, organisation du travail, place de la famille, place des femmes...) en direction des femmes étrangères ou d'origine étrangère ;
- Des actions en matière de lutte contre la pauvreté des femmes, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Les financements mis à disposition des services déconcentrés au titre des « Partenariats territoriaux », soit 3,4 M€, ont permis de soutenir des partenariats territoriaux en faveur d'une culture de l'égalité et de prévention des stéréotypes sexistes. Ils contribuent également à soutenir différentes initiatives en matière de santé des femmes, comme des expérimentations sur la « santé menstruelle » dans des collèges et des lycées de plusieurs régions, avec des actions de sensibilisation et des mises à disposition de protections périodiques gratuites.

Il est à noter une erreur d'imputation sur cette action pour un montant de 4 800 € en AE et CP, qui aurait dû relever de l'action 25.

ACTION**25 – Prévention et lutte contre les violences et la prostitution**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
25 – Prévention et lutte contre les violences et la prostitution		35 184 337 40 525 094	35 184 337 40 525 094		38 405 159 43 506 327	38 405 159 43 506 327

En 2023, les dépenses exécutées sur cette action s'élevaient à 40,53 M€ en AE et 43,51 M€ en CP soit plus de 110 % des crédits ouverts en LFI.

Cette surexécution s'explique notamment par l'imputation sur cette action (pour le mois de décembre 2023) du financement de la nouvelle aide universelle d'urgence pour les personnes victimes de violences conjugales (AUUVVC) entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2023. En 2024, les crédits finançant cette prestation sont portés par une nouvelle action créée en LFI 2024 (action 26).

A ce titre, 1,5 M€ ont été versés par l'État à la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) fin 2023. Au mois de décembre, 5 723 aides ont été versées par les CAF et MSA pour un montant total de 5 M€ (5 045 891 euros). Le solde devra être versé aux caisses nationales sur les crédits 2024 du programme.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		614 643		599 093
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		522 643		507 093
Subventions pour charges de service public		92 000		92 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	35 184 337	39 910 451	38 405 159	42 907 234
Transferts aux ménages	1 638 000	3 201 698	1 638 000	3 201 698
Transferts aux entreprises		12 500		12 500
Transferts aux collectivités territoriales		754 083		689 083
Transferts aux autres collectivités	33 546 337	35 942 170	36 767 159	39 003 953
Total	35 184 337	40 525 094	38 405 159	43 506 327

Les dépenses exécutées sur cette action permettent de :

- Soutenir des actions d'accueil, d'information, d'accompagnement et d'orientation des femmes. Dans la lignée du Grenelle des violences conjugales, les mesures portent prioritairement sur les violences au sein du couple, en incluant une offre d'intervention en direction des auteurs de violences conjugales pour contribuer à une meilleure prévention de la récurrence et à la protection des victimes.
- Contribuer à la prévention et à la lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains, principalement à des fins d'exploitation sexuelle.

Il s'agit, entre autres, de déployer le dispositif du parcours de sortie de la prostitution (PSP) créé par la loi du 13 avril 2016 renforçant la lutte contre le système prostitutionnel et l'accompagnement des personnes prostituées.

En 2023 sur ce champ d'intervention, des moyens supplémentaires ont été mobilisés à hauteur de +4 360 000 € par rapport à la LFI 2022 permettant :

- la poursuite de l'intensification de la prévention et de la lutte contre toutes les formes de violences sexuelles et sexistes à travers le soutien apporté aux lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation (LEAO) et aux accueils de jour (ADJ) pour un total de 11,3 M€. Ainsi, 160 LEAO ont pu être recensés en 2023 dans 70 départements (données en cours de consolidation). Ces structures apportent aux femmes victimes de violences conjugales des informations, un soutien psychologique et un accompagnement dans la durée, complémentaire des actions engagées par les accueils de jour. Le soutien budgétaire apporté aux LEAO représente en 2023 un montant de 5,1 M€.

Les accueils de jour réalisent un premier accueil et une écoute des femmes victimes de violence, suivis éventuellement d'une orientation vers d'autres structures et partenaires. Ils permettent de préparer ou d'éviter le départ du domicile des femmes victimes de violence et, le cas échéant, de leurs enfants, de prévenir les situations d'urgence en matière de logement. Ils mettent également à disposition des services pratiques et des consultations de spécialistes. La complémentarité entre les LEAO et les accueils de jour introduit plus de fluidité dans le parcours des femmes victimes et permet une amélioration de leur prise en charge. 113 sites d'accueils de jour ont été recensés en 2022 dans 84 départements. Au 31 décembre 2023, un total de 6,2 M€ avait été mobilisé pour ce dispositif.

- la poursuite du dispositif expérimental « *aller vers* » utilisant des moyens itinérants, dont les vans itinérants ; Ainsi, la répartition de 1,7 M€ sur 13 régions a permis de déployer 24 permanences, essentiellement dans des centres commerciaux, et 32 dispositifs itinérants, dont 27 en circulation et 5 en cours d'installation ;
- de financer l'allocation financière d'insertion sociale et professionnelle (AFIS) pour les personnes en sortie de prostitution, en tenant compte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires (672 bénéficiaires en 2023 contre 534 en 2022) ; le coût de l'AFIS a été au final de 1,7 M€ en 2023 contre 1,4 M€ en 2022, soit +0,3 M€.
- de renforcer l'offre globale d'écoute téléphonique à destination des femmes victimes de violences proposée par la FNSF et ses partenaires et soutenir l'attractivité des emplois associatifs dans le domaine de la lutte contre les violences et l'accompagnement des victimes. Cela s'est notamment traduit par le recrutement d'écouteresses et le développement de nouvelles modalités de réponse pour les besoins jusqu'ici non couverts (réponses numériques ou via WhatsApp pour les femmes françaises vivant à l'étranger, des traductions simultanées pour femmes allophones, des adaptations pour les femmes malentendantes...). En outre, les conditions matérielles et techniques des écouteresses ont été améliorées, tout comme l'offre des formations à leur disposition. Enfin, les autres plateformes téléphoniques contribuant au fonctionnement du 3919 ont également été soutenues dans le cadre de cette démarche générale d'amélioration du service procuré aux femmes victimes de violences.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)					1 100	1 100
Transferts					1 100	1 100
Réseau Canopé (P214)	5 000	5 000			2 950	2 950
Transferts	5 000	5 000			2 950	2 950
Universités et assimilés (P150)	54 663	92 663			109 600	109 600
Subventions pour charges de service public	31 500	69 500			72 000	72 000
Transferts	23 163	23 163			37 600	37 600
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	5 000	5 000			5 000	5 000
Transferts	5 000	5 000			5 000	5 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)					40 000	40 000
Subventions pour charges de service public					40 000	40 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	15 178	15 178			51 500	51 500
Subventions pour charges de service public					20 000	20 000
Transferts	15 178	15 178			31 500	31 500
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)	2 000	2 000			3 000	3 000
Transferts	2 000	2 000			3 000	3 000
ANACT - Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (P111)					68 975	68 975
Transferts					68 975	68 975
Total	81 841	119 841			282 125	282 125
Total des subventions pour charges de service public	31 500	69 500			132 000	132 000
Total des transferts	50 341	50 341			150 125	150 125

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.